

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

portant approbation de l'Accord particulier signé le 19 octobre 1960 entre le Gouvernement de la République Française, d'une part, et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, d'autre part.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Est approuvé l'accord particulier portant transfert à la République Islamique de Mauritanie des compétences de la Communauté, signé le 19 octobre 1960 entre le Gouvernement de la République

Voir les numéros :

Sénat : 19 et 23 (1960-1961).

Française, d'une part, et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, d'autre part, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 novembre 1960.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.